

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

—————
Séance du 5 octobre 2023
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 4

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 11/10/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 11/10/2023 (accusé de réception du 11/10/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Avenant à la convention-cadre Action cœur de ville

—————

Engagée dans le programme national de revitalisation des centres-villes « Action cœur de ville », la ville de Quimper propose d'avenanter la convention signée en 2018 afin de poursuivre cette dynamique jusqu'en 2026.

Lauréates du plan national « action cœur de ville », la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale ont signé le 28 septembre 2018 avec la Région Bretagne, l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah), Action Logement, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne et la Banque des Territoires une convention-cadre pluriannuelle. Cette convention, formalisée par une Opération de Revitalisation du Territoire (arrêté préfectoral 19/04/2019) comprend 27 actions répondant aux enjeux en matière d'attractivité de l'habitat ; de développement économique et commercial équilibré ; de développement de l'accessibilité, la mobilité, les connexions ; de la mise en valeur des formes urbaines, de l'espace public, du patrimoine ainsi que l'accès aux équipements et services publics.

Prolongé jusqu'en 2026, l'objectif de la 2^{ème} phase du programme national est de concilier la revitalisation du territoire avec l'adaptation au changement climatique et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ainsi, un nouvel axe d'action concerne les entrées de ville dans le but de favoriser la sobriété foncière ; d'embellir nos entrées de ville ; d'accompagner les évolutions du secteur commercial et des modes de consommation ; et de diversifier les fonctions urbaines de ces zones.

La territorialisation de ses politiques publiques s'effectuera autour de 5 axes principaux :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité et les mobilités décarbonées ;

- Aménager durablement l'espace urbain et mettre en valeur le patrimoine architectural et paysager ;
- Constituer un socle de services dans chaque ville.

Le projet d'avenant à la convention Action cœur de ville, approuvé lors du comité de projet Action cœur de ville composé d'élus municipaux, communautaires et des partenaires du programme, réuni le 14 septembre 2023, répond ainsi aux défis majeurs des transitions écologique, démographique et économique.

Le présent avenant comprend :

- Le cadre d'intervention du programme Action cœur de ville 2023-2026 ;
- Le bilan Action cœur de ville 2018-2022 ;
- La liste des actions 2023-2026 ;
- Le nouveau périmètre ORT - Opération de Revitalisation du Territoire ;
- La démarche évaluative.

Messieurs Marc ANDRO et René BILIEN étant sortis de la salle (ne prenant part ni aux délibérations ni au vote), après avoir délibéré (11 abstentions ; 35 suffrages exprimés dont 35 voix pour), le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser madame la maire :

- 1 - à signer l'avenant à la convention-cadre pluriannuelle « Action cœur de ville » ;
- 2 - à solliciter toute subvention mobilisable pour la mise en œuvre de cette opération.